

Les Ceméa rassemblent des personnes. Celles-ci constituent le mouvement Ceméa et des institutions, il s'agit du réseau Ceméa, constitué d'une association nationale et d'associations territoriales.

La vie associative des Ceméa s'articule autour de plusieurs instances, soit animées par le président Jérôme Chapuisat, soit préparées et animées par la direction nationale des Ceméa. En 1999, celle-ci était composée de Jacques Demeulier, directeur général, Jean-François Magnin, directeur général adjoint chargé des activités, de la recherche, de l'innovation et du développement, Joël Chanoir, directeur aux relations européennes et internationales, Yannick Barbey, directeur à l'administration, aux finances et ressources humaines et Christian Gautellier, directeur de la communication et des publications.

L'Assemblée générale annuelle de l'Association nationale, qui a eu lieu le 12 juin 1999 à Paris et rassemblé plus de 200 personnes, est l'occasion de rendre compte publiquement de l'activité du réseau Ceméa. Conformément aux statuts, elle a examiné et adopté les rapports moral et financier et procédé au renouvellement du Conseil d'administration national.

Le Conseil d'administration national conduit les orientations nationales des Ceméa au regard de leur projet associatif issu du congrès (Montpellier pour la période 1997-2001). Le Conseil d'administration s'est réuni six fois (les 17 mars, 19 mai, 12 juin, 22 octobre et 10 décembre) pendant l'année 1999. Lors de chacune de ses réunions, il a débattu de sujets de politique générale au regard de l'actualité, et a examiné toutes les questions économiques et financières dans le cadre de ses attributions régulières (présentation et vote des budgets, analyse des résultats financiers, situation économique des associations

## Un fonctionnement *associatif*

### ■ Composition du Conseil d'administration national (au 31 décembre 1999)

**Mme Francine Best**, Présidente d'honneur - Inspecteur général de l'Éducation nationale

**M. Denis Bordat**, Secrétaire général d'honneur - Ancien délégué général des Ceméa

#### BUREAU

**M. Jérôme Chapuisat**, Président - Recteur d'académie, professeur au Cnam

**M. Claude Vercoutère**, Vice-président - Secrétaire général de la Ficeméa

**M. Jacques Ladsons**, Vice-président - Vice-président du Conseil supérieur du travail social

**M. Claude Roynette**, Secrétaire général - Membre du C.A. des Ceméa Alsace

**Mme Louise Guillaumin** - Trésorière, ancienne directrice générale des PEP

#### MEMBRES

**M. Michel Gevrey** - Membre du Conseil économique et social, Président du CCOMCEN

**M. Michel Desroches**, Membre du C.A. des Ceméa Pays-de-Loire

**M. Jean-Jacques Beyrat** - Secrétaire général des Ceméa de Midi-Pyrénées

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Gérard Alamarguy** - Président du Snogaec

**M. Gérard A. Castellani** - Inspecteur d'Académie honoraire, Inspecteur pédagogique régional

**M. Michel Chane San** - Chargé de mission du Bureau de coordination des Associations territoriales d'Outre-Mer des Ceméa

**M. René Coquard** - Directeur d'établissement spécialisé

**M. Pierre De Rosa**, Vice-président des Francas

**Mme Martine Duval** - Conseillère technique secteur école SE-FEN

**M. Alain Grimont** - Président des Ceméa de Bretagne

**M. Jacques Henrard** - Secrétaire général de la JPA

**M. Daniel Lavenu** - Ingénieur au CNRS, Président des Ceméa de Basse-Normandie

**M. Philippe Perrier** - Animateur professionnel, Vice-président des Ceméa de Picardie

**M. Daniel Pestourie** - Professeur de philosophie, Vice-président des Ceméa Rhône-Alpes

**M. Bernard Pradat** - Proviseur, Président des Ceméa de Picardie

**Mme Janine Rabat** - Formatrice d'éducateurs, retraitée, Administratrice des Ceméa du Languedoc-Roussillon

**M. Pierre Roussel** - Directeur territorial des Ceméa Rhône-Alpes

**M. Yves Tusoni** - Formateur permanent aux Ceméa de Lorraine

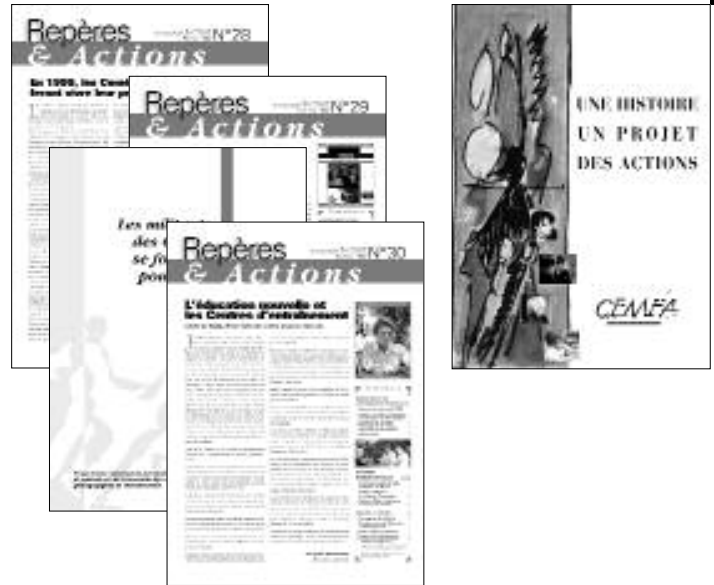
**M. Albert Varier** - Président d'honneur de la Ficeméa



membres du réseau). Il a également travaillé sur les projets régionaux d'action et de développement de chacune des Associations territoriales et sur les grandes orientations pédagogiques des Ceméa (manifestations extérieures, regroupements pédagogiques, projet expérimental d'accueil de chargés de mission école, politique des publications...).

Au niveau des Associations territoriales, ce sont des Conseils d'administration régionaux qui conduisent la politique des Ceméa et mettent en œuvre les orientations des Ceméa à travers leur projet d'action et de développement régional (PRAD).

Une publication *Repères et Actions* est adressée aux 4500 membres actifs des Ceméa. Elle constitue le lien d'information de l'ensemble des membres du mouvement Ceméa.



## national, en réseau

### ■ La Conférence des présidents

Elle a réuni deux fois en 1999 (le 29 mai et 20 novembre) sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de l'Association nationale, les présidents des Associations territoriales et la direction nationale. C'est un lieu de réflexion, en 1999, il a contribué à l'analyse de l'évolution du contexte politique social et éducatif, à partir des travaux conduits localement par les Conseils d'administration territoriaux.

#### Les présidents des Associations territoriales de métropole et d'outremer (au 31 décembre 1999)

Jérôme Chapuisat – Association nationale  
André Puts – Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Bernard Pradat – Picardie  
Michèle Berry – Franche-Comté  
Hubert George – Aquitaine  
Daniel Lavenu – Basse-Normandie  
Jean-Louis Brugiroux – Auvergne  
Dolorès Orzel – Bourgogne  
Yvan Druon – Nord-Pas-de-Calais  
Patrice Février – Limousin

Jeanine Rabat – Languedoc-Roussillon  
Pascal Brevière – Lorraine  
Luc Daniel – Pays-de-Loire  
Marie-Claude Bonnault – Centre  
David Riboloviecz – Rhône-Alpes  
Frédéric Gautreau – Poitou-Charentes  
Pierre Paterour – Champagne-Ardenne  
Alain Grimont – Bretagne  
Maurice Mazalto – Haute-Normandie  
Jean-Jacques Bertin – Alsace

Jean-Philippe Alvernhe – Midi-Pyrénées  
Sylvie Broussouloux – Ile-de-France  
Tonia Vercoutère – Corse  
Pierre Moustache – Guadeloupe  
Françoise Leconte – Guyane  
Yvon Midonnet – Martinique  
Max Belvisée – Réunion  
Dhoïfrou Abdou – Mayotte  
Mylène Garand – Polynésie  
Simon Naaoutchou – Nouvelle-Calédonie

### ■ Le Conseil des directeurs territoriaux

Il s'est réuni trois fois en 1998 (26 au 28 janvier, 10 au 12 mai, 12 au 14 octobre). Il est animé par la direction nationale et rassemble tous les directeurs des Associations régionales. Il a assuré la mise en action concertée des orientations définies par le projet national, en relation avec les analyses territoriales et a permis l'information réciproque et la coordination des politiques territoriales des Ceméa. Il s'est appuyé sur les travaux de plusieurs commissions pour les questions de ressources humaines, de communication et publication, de recherche pédagogique et de développement, de dimension européenne ou internationale.

#### Composition du Conseil des directeurs territoriaux (au 31 décembre 1999)

##### Directeurs territoriaux

Roland Bathrez – Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Pascal Brunon – Picardie  
Nadine Vieste – Franche-Comté  
Claudette Rousseli – Aquitaine  
Philippe Le Bailly – Basse-Normandie  
Valérie Cibert – Auvergne  
François Alamichel – Bourgogne  
Francis Lecluse – Nord-Pas-de-Calais  
Marc Albin – Limousin  
Pierre Roussel – Rhône-Alpes  
Anne-Marie Doré – Languedoc-Roussillon  
Marc Keim – Lorraine  
Jean-Marie Cosson – Pays-de-Loire  
Frédéric Contault – Centre  
François Alamichel – Poitou-Charentes  
Frédéric Bazin – Champagne-Ardenne  
Jean-Yves L'Helgoualc'h – Bretagne

Jean-Luc Cazaillon – Haute-Normandie  
Christian Meunier – Alsace  
Francis Rouquette – Midi-Pyrénées  
Daniel Duchemin – Ile-de-France  
Michel Chane San – Départements d'Outre Mer.

##### L'Équipe de direction nationale

Jacques Demeulier - directeur général,  
Jean-François Magnin - directeur général adjoint chargé des activités, de la recherche, de l'innovation et du développement,  
Joël Chanoir - directeur aux relations européennes et internationales,  
Christian Gautellier - directeur de la communication et des publications,  
Yannick Barbey - directeur à l'administration, aux finances et ressources humaines.

Les Ceméa ont fait le choix d'un fonctionnement en structures de gestion autonomes -les associations territoriales- coordonnées par une Association nationale qui est l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux.

L'Association nationale des Ceméa collecte et cumule les données économiques, financières et humaines du réseau, en vue de l'information des instances de décision (CA, Conseil des directeurs territoriaux, Equipe de direction,...), des partenaires et interlocuteurs.

L'Association nationale, du fait des rôles que lui confèrent ses statuts (la convention générale qui relie les associations membres du réseau et la charte identitaire), joue un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique du réseau. Cela a été spécialement vrai depuis 1996, quand l'Assemblée générale nationale des Ceméa a décidé de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la reconstitution de la santé économique et financière du réseau.

## Une organisation humaine

### ■ Une année centrée autour des ressources humaines du réseau

#### Une unité économique et sociale

En 1992, les Ceméa ont reconnu l'existence d'une unité économique et sociale dans leur accord d'entreprise. Cette reconnaissance a permis l'existence d'une vie sociale et syndicale plus intense que celle que connaissent des structures décentralisées de petite taille.

La forme donnée à cette UES a aussi permis l'existence d'un véritable plan de formation des salariés. L'effort volontariste du réseau porte à 2,8 % le montant du plan de formation continue. Ainsi, **163 actions** de formation ont été réalisées. Ce qui représente **5 407 heures** rémunérées consacrées à la formation des équipes des Ceméa.

L'unité économique et sociale reconnue par les Ceméa est bien un outil qui permet au réseau d'accéder à des dispositifs sociaux en posture plus favorable et de faire vivre un cadre de gestion des ressources humaines commun aux salariés du réseau.

Cette UES est prolongée par un accord d'entreprise qui marque la volonté politique de l'association de faire bénéficier ses salariés des fruits de leur travail. En 1999, l'association a cependant dû constater les décalages qui se sont créés entre l'accord d'entreprise signé en 1992 et la réalité de la gestion des ressources humaines dans tous les lieux des Ceméa. **En 1999, les Ceméa ont créé 29 emplois (ETP) et comptent donc 419,93 ETP salariés.** Le volume des effectifs a donc retrouvé son niveau de 1996 (423,38 ETP) après trois années marquées par des mesures de restructuration. Mais, la nature des emplois désormais créés par les Ceméa n'est plus la même : 20 % des emplois sont désormais des CDD et ce taux atteint 25 % dans les métiers de la formation.

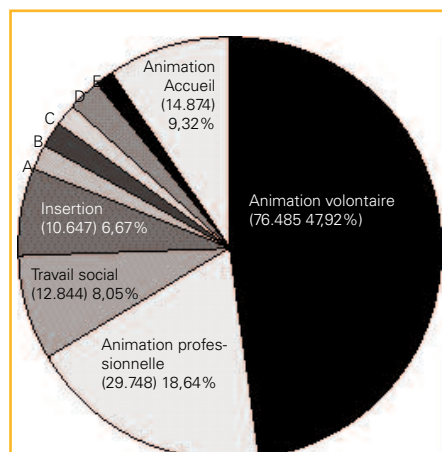
Toutes les analyses convergentes ont donc amené la décision du Conseil d'administration national de renégocier un nouvel accord d'entreprise qui permette d'adopter l'outil de gestion des ressources humaines du réseau aux besoins et aux moyens de celui-ci. La dénonciation du précédent accord a donc été suivie de l'ouverture de négociations (la première phase a porté sur la réduction du temps de travail, et a abouti en février 2000) qui se dérouleront durant toute l'année 2000.

#### Le renforcement des équipes

L'autre grand volet de la gestion des ressources humaines du réseau en 1999 a été l'élaboration d'un projet ambitieux autour du renforcement des équipes qui se mettra en œuvre dès 2000. Pre-

nant acte de l'achèvement de son plan de redressement et du partage des responsabilités désormais clair, les Ceméa ont décidé de consacrer les moyens disponibles à l'amélioration de la situation des Associations territoriales par le renforcement des équipes.

Les budgets consacrés à ce projet sont importants ; en 2000, 3.620.615 F ; en 2001, 6.119.857 F ; en 2002, 11.514.895 F ; et à la mesure des postes qu'ils permettront de financer : 29 postes pérennes supplémentaires d'en-



#### Volume relatif de chaque activité

Total 159 614 KF

- A- FP psychiatrie (3.131) 1,96%
- B- FP petite enfance (2.818) 1,77%
- C- FP autres (2.975) 1,86%
- D- Formation interne recherche (3.914) 2,45%
- E- Edition presse (2.177) 1,36%

seignants et 31 emplois-jeunes.

Les deux volets du projet permettent de renforcer les actions menées avec l'école et en terme d'insertion professionnelle des jeunes. Ces postes ainsi créés, ou pérennisés, viendront conforter les équipes, permettre le redéploiement et le développement des Ceméa.

#### Des outils communs de gestion

Le second axe de travail des Ceméa en matière de gestion interne a porté sur les outils communs du réseau puisque les gestions locales responsables qu'a voulu le réseau, se situent dans un cadre solidaire. Lancé en 1998, le changement de logiciel de traitement des paies a été finalisé en octobre 1999 pour être opérationnel en janvier 2000. Ce projet, délicat s'il en est, a nécessité sept réunions du groupe de pilotage composé de l'Association nationale et des Associations territo-

riales de **Lorraine**, de **Midi-Pyrénées** et de **Languedoc-Roussillon**. Pour réussir, la mise en œuvre a nécessité 528 heures de formation concernant 33 personnes et 150 heures concernant 14 personnes sont prévues en 2000.

Mais, au-delà du changement d'outil, le réseau Ceméa a profité du renouvellement de son équipement pour réaliser une opération de mutualisation et d'économie d'échelle. Constatant les écarts en matière de volume de paies traité, dix Associations territoriales ont fait le choix de regrouper leurs forces et de se regrouper en deux pôles de traitement des paies. Ainsi, l'Association territoriale de **Lorraine** traite la paie de ses salariés, plus celle des AT d'**Alsace**, de **Bourgogne**, de **Champagne-Ardenne** et de **Franche-Comté**. Et l'Association territoriale de Poitou-Charentes a pris en charge les paies de l'**Aquitaine**, de l'**Auvergne**, du **Centre** et du **Limousin**.

Ces regroupements du traitement n'ont pas seulement permis des gains en matière d'acquisitions d'équipements, ils doivent faciliter l'existence de deux pôles solides de compétences en matière de législation sociale. Une législation qui ne cesse de se complexifier. Ces mutualisations doivent aussi permettre aux équipes des gains de temps dans le traitement. Ce qui, à l'heure de la réduction du temps de travail, a paru indispensable au réseau.

#### La fiscalité des associations

L'année 1999 a été aussi celle de l'examen du statut fiscal des Ceméa, parmi tant d'autres associations, puisqu'une circulaire du 15 septembre 1998 (dont l'échéance avait été reportée d'un an : au 31 décembre 1999) était venue préciser les règles fiscales applicables aux associations et, concomitamment, les invitait à interroger l'administration fiscale de sa lecture de leur situation. Les Ceméa ayant choisi de répondre au « questionnaire fiscal » de l'administration, l'équipe du pôle financier de l'Association nationale a élaboré, avec l'Association territoriale d'**Auvergne** un modèle de réponse permettant à toutes les AT du réseau d'être à même de satisfaire le questionnaire, à moindre coût. Ce chantier a nécessité 170 heures de travail au sein de l'Association nationale (une réunion suivie d'échanges à distance) avec l'Association territoriale d'**Auvergne** ; la participation à une session d'information et de formation (une en 1999 et une en 2000) et la consultation d'un cabinet juridique pour vérifier la pertinence du dossier monté.

**Pour le réseau Ceméa la décentralisation des gestions et l'existence de personnes morales autonomes a rendu nécessaire la réaffirmation du principe d'unité du mouvement et de conduite de la politique d'ensemble.**

**L'Association nationale est l'instrument premier de ce choix qui s'exprime également à travers des options de création d'outils communs.**



## économique, au service d'un projet

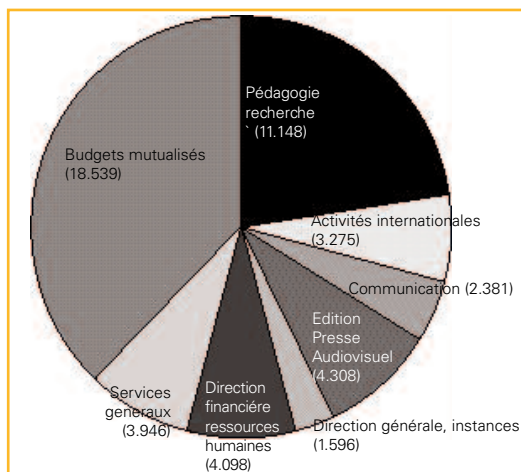
Là encore, la mutualisation des efforts a permis au réseau des économies d'échelles mesurées au peu de temps qui a été nécessaire, dans chaque Association territoriale, pour exploiter le modèle de réponse fourni. Ici, c'est l'expertise et la capacité de l'Association nationale à recenser et à analyser les diverses problématiques locales qui ont rendu possible la réussite du traitement opéré.

L'Association nationale ne joue pas un rôle d'expertise et d'analyse à la seule occasion de dossiers communs à l'ensemble du réseau. Un rôle essentiel dans l'accompagnement des Associations territoriales est joué par les équipes des services financiers et des ressources humaines. Que ce soit pour répondre à une «question ponctuelle» ou au traitement de fond d'un dossier, l'Association nationale maintient le rôle de premier interlocuteur des équipes locales. Le moyen d'exercice de cette mission est d'abord le contact téléphonique.

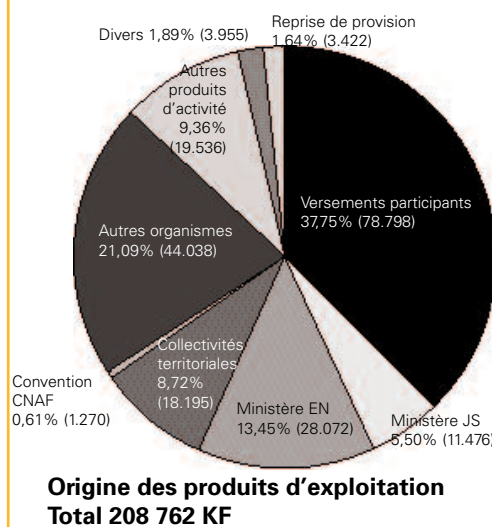
Ainsi, en 1999 :

- Les services financiers ont répondu à 110 sollicitations téléphoniques. Soit, l'équivalent de 27 heures de travail.
- Les services des ressources humaines ont répondu à 350 sollicitations téléphoniques. Soit, l'équivalent de 80 heures de travail (ou 0,10 ETC par an).

A cette disponibilité des personnels administratifs et des cadres, il faut ajouter le travail de re-direction des appels et de premier contact tenu par le standard téléphonique de l'Association nationale. Cet accompagnement est particulièrement important quand les Associations territoriales doivent réajuster leurs moyens à la réalité de leurs ressources. Ainsi, en 1999, 7 plans de redressement ont été élaborés avec l'aide des services de l'Association nationale. Dans ces circonstances, tous les moyens possibles sont mis en œuvre pour que les équipes régionales reçoivent le conseil et l'aide nécessaire. Tous les services de l'Association nationale participent alors à l'action de soutien et les membres de l'équipe de direction ont effectué 36 déplacements pour ces motifs dans les régions. Ainsi, en 1999, les services financiers ont consacré 600 heures (hors consolidation et opérations de trésorerie), dont 8 jours de déplacements dans les Associations territoriales, à cet accompagnement ; les services des ressources humaines ont consacré 84 heures à l'élaboration, au suivi et à la présentation aux élus du Comité d'entreprise des plans de redressement, dont une dizaine de jours de rencontres avec les Associations territoriales.



Détail du budget, total 49 291 KF



## Un redressement économique achevé et un nouveau siège social des Ceméa

et

Les objectifs et les moyens du redressement économique des Ceméa ont été fixés par l'Assemblée générale de juin 1996. Le dispositif arrêté comportait trois éléments clés : le désinvestissement foncier de l'Association nationale en vue de la reconstitution de son fonds de roulement ; une maîtrise du budget du réseau permettant de dégager les moyens d'accélérer le redressement financier ; des répartitions claires des responsabilités de tous les lieux des Ceméa dans les gestions. Les désinvestissements immobiliers des Ceméa ont franchi un cap important en 1999 avec la vente de 4 lieux pour un montant de 15.280.000 F. Les Associations

territoriales ont poursuivi, avec des évolutions très contrastées d'un lieu à l'autre, leur stabilisation économique.

Fin 1998, Amnesty International et l'Association nationale des Ceméa étaient parvenus à un accord sur la cession du siège national des Ceméa. Le déménagement entraîné par cette vente a exigé une mobilisation considérable, des personnels du siège national. Les efforts de tous ont permis à l'Association nationale de poursuivre l'exécution de ses missions pendant le transfert du siège. Les nouveaux locaux des Ceméa (une surface d'environ 1.400 m<sup>2</sup> dont

environ 250 m<sup>2</sup> de lieux de réunion) ont été aménagés de façon à permettre aux équipes de disposer en 2000 d'un réseau informatique global puis, à terme de disposer d'un réseau de communication complet.

A l'issue de l'année 1999, le report à nouveau de l'Association nationale des Ceméa est encore légèrement négatif à hauteur de - 444.375 F (après affectation du résultat 1999). Ce chiffre était de -10.473.450 F en 1998. Mais, les objectifs de reconstitution du fonds de roulement ont été atteints.

# Les adresses des Ceméa

## SIÈGE NATIONAL

### Ceméa

24, rue Marc Séguin  
75883 Paris Cedex 18  
Tél. 01 53 26 24 24 - Fax 01 53 26 24 19  
Minitel : 36 15 Ceméa  
Site web : www.cemea.asso.fr  
E-mail : cemeapubli@aol.com

## SIÈGES RÉGIONAUX

### Ceméa ALSACE

22, rue de la Broque  
67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 22 05 64 - Fax 03 88 32 98 31  
E-mail : cemea25@wanadoo.fr

### Ceméa AQUITAINE

178, rue Achard, Bât. D  
33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 69 17 92 - Fax 05 56 50 21 28  
E-mail : cemeaaq5@club-internet.fr

### Ceméa AUVERGNE

61, ave de l'Union Soviétique  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 98 73 73 - Fax 04 73 98 73 70  
E-mail : cemea.auvergne@wanadoo.fr

### Ceméa BASSE-NORMANDIE

33, rue des Rosiers  
14000 Caen  
Tél. 02 31 86 14 11 - Fax 02 31 86 86 85  
E-mail : cemeacaen@mageos.com

### Ceméa BOURGOGNE

27, rue Parmentier  
21000 Dijon  
Tél. 03 80 72 37 11 - Fax 03 80 73 12 50  
E-mail : cemeabourgogne@wanadoo.fr

### Ceméa BRETAGNE

- Siège régional :  
92, rue Frugy - BP 1437  
29 104 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 90 10 78 - Fax 02 98 90 94 01  
E-mail : cembret@aol.com
- Antenne de Rennes  
Centre Alain Savary  
2 boulevard Louis Volclair  
BP 41102 35041 Rennes CEDX 2  
Tél. 02 99 50 23 26 - Fax 02 99 50 96 68

### Ceméa CENTRE

10, rue Adolphe Crespin - BP 2 142  
45011 Orléans Cedex  
Tél. 02 38 53 70 66 - Fax 02 38 53 02 51  
E-mail : cemeacent@aol.com

### Ceméa CHAMPAGNE-ARDENNE

16 bis, rue de Chevigné  
51 100 Reims  
Tél. 03 26 88 52 44 - Fax 03 26 84 91 24  
E-mail : cemeareims@aol.com

### Ceméa CORSE

École du Centre  
8, rue Saint François  
20200 Bastia  
Tél. 04 95 34 13 20

### Ceméa FRANCHE-COMTÉ

6, rue de la Madeleine - BP 117  
25013 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 81 33 80 - Fax 03 81 82 33 07  
E-mail : cemeafc@wanadoo.fr

### Ceméa HAUTE-NORMANDIE

36, rue Desseaux  
76 100 Rouen  
Tél. 02 32 18 54 91 - Fax 02 32 18 54 99  
E-mail : cemea-hn@normandnet.fr

### Ceméa LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Siège régional :  
28, faubourg Boutonnet  
34090 Montpellier  
E-mail : cemea.boutonnet@wanadoo.fr  
Tél. 04 67 04 35 60 - Fax 04 67 54 79 30
- Centre régional de formation des Ceméa  
195, ave Grasson-Cibrand - Carnon-Plage  
34280 La Grande Motte  
Tél. 04 67 50 46 00 - Fax 04 67 50 46 01  
E-mail : cemea.carnon@wanadoo.fr

### Ceméa LIMOUSIN

23A, bd Saint Maurice - BP 340  
87009 Limoges Cedex  
Tél. 05 55 34 60 52 - Fax 05 55 34 11 31  
E-mail : cemea.limousin@wanadoo.fr

### Ceméa LORRAINE

Château de Lunéville - BP 46  
54303 Lunéville Cedex  
Tél. 03 83 74 06 63 - Fax 03 83 73 79 35  
E-mail : cemealorr@aol.com

### Ceméa MIDI-PYRÉNÉES

- Siège régional :  
51 bis, rue des Amidonniers  
31000 Toulouse  
Tél. 05 61 12 65 00 - Fax 05 61 12 65 19  
cemeampyr@aol.com
- Centre régional de formation des Ceméa  
ZAC de Basso-Combo  
1, chemin Colasson  
31 100 Toulouse Mirail  
Tél. 05 61 19 27 60 - Fax 05 61 19 27 75  
E-mail : cemeampcfe@aol.com

### Ceméa NORD-PAS-DE-CALAIS

Siège régional  
118, boulevard de la Liberté  
59800 Lille  
Tél. 03 20 12 80 00 - Fax 03 20 30 08 05  
E-mail : cemeanordpasdecalsais@nordnet.fr

### AFERTES

Centre de formation d'éducateurs  
5, rue Périn - BP 225  
62004 Arras Cedex  
Tél. 03 21 60 40 00 - Fax 03 21 60 40 19

### Ceméa PAYS-DE-LOIRE

17, rue Paul Bellamy  
44000 Nantes  
Tél. 02 40 20 12 37 - Fax 02 40 48 28 92  
E-mail : cemea.pays.de.loire@wanadoo.fr

### Ceméa PICARDIE

7, rue Henriette Dumuin - BP 2703  
80027 Amiens Cedex  
Tél. 03 22 92 04 49 - Fax 03 22 91 08 50  
E-mail : cemea@dyadel.net

### Ceméa POITOU-CHARENTES

3, place Prosper Mérimée - BP 219  
86005 Poitiers Cedex  
Tél. 05 49 88 07 61 - Fax 05 49 41 74 45  
E-mail : cemeapoit@aol.com

### Ceméa PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- 47, rue Neuve Sainte Catherine  
13007 Marseille  
Tél. 04 91 54 25 36 - Fax 04 91 55 06 98  
E-mail : cemea.paca.marseille@wanadoo.fr
- 21, rue d'Angleterre  
06000 Nice  
Tél. 04 93 16 18 20 - Fax 04 93 16 00 18

### Ceméa RHÔNE-ALPES

- Siège régional :  
1, rue Marceau - BP 1053  
69201 Lyon Cedex 01  
Tél. 04 72 10 63 00 - Fax 04 78 30 87 58  
E-mail : cemea.rhal@wanadoo.fr
- Antenne Grenoble  
12, place des Écrins  
38600 Fontaine  
Tél. 04 76 26 85 40 - Fax 04 76 26 69 55
- Antenne Saint Étienne  
École de Tardy  
2, rue des Ferrandiniers  
42100 Saint Étienne  
Tél. 04 77 25 68 47

### Ceméa ILE-DE-FRANCE

- Siège régional :  
50, avenue de la République  
95100 Argenteuil  
Tél. 01 30 25 89 20 - Fax 01 30 25 89 39  
E-mail : cemea.argenteuil@free.fr
- 51, rue Louis Braille  
94100 Saint-Maur  
Tél. 01 45 11 77 00 - Fax 01 45 11 77 10
- Ceméa - CFPEs  
62, avenue de la République  
93300 Aubervilliers  
Tél. 01 48 11 27 90 - Fax 01 48 11 27 97
- Ceméa - Infop  
56, ave Gabriel Péri  
92230 Gennevilliers  
Tél. 01 47 91 40 58 - Fax 01 47 91 29 99

## SIÈGES DES DOM-TOM

### Ceméa GUADELOUPE

59, rue Peynier  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. 05 90 82 20 67 - Fax 05 90 82 92 84  
E-mail : cemea971@mediaserv.net

### Ceméa GUYANNE

BP 80 - 97322 Cayenne Cedex  
Tél. 05 94 30 68 09 - Fax 05 94 30 68 09  
E-mail : cemea-guyanne@wanadoo.fr

### Ceméa MARTINIQUE

BP 483 - 97241 Fort-de-France Cedex  
Tél. 05 96 60 34 94 - Fax 05 96 63 91 74

### Ceméa MAYOTTE

Rue du Stade Cavani  
Maison des associations - BP 318  
97600 Mamoudzou  
Tél. 002 69 61 13 75 Fax 002 69 61 30 75  
E-mail : cemea.mayotte@wanadoo.fr

### Ceméa POLYNÉSIE

177, cours de l'Union Sacrée  
Taunoa - BP 3824 Papeete - Tahiti  
Tél. 00 (689) 43 73 11 - Fax 00 (689) 45 23 04

### Ceméa RÉUNION

43, ruelle Magnan Champ Fleuri - BP 808  
97400 Saint Denis Cedex  
Tél. 02 62 21 76 39 - Fax 02 62 21 22 13  
E-mail : cemea.reunion@wanadoo.fr

### Association Pwără wāro

**Ceméa NOUVELLE CALÉDONIE**  
BP 454 - Poindimié  
Fax 000 687 427 124  
E-mail : pwarawaro@lagoon.nc